



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE DE RECOURS

SEANCE DU 05/02/2020

AFFAIRE N° 31 Recours CRB Tircine.

Membres Présents :

Mr Belkherroubi Abdou Président

Mr Oukali Rachid Membre

Mr Guernouze Mohamed Membre

Attendu que le club sportif amateur C.R.B.Tircine a fait appel d'une décision de la ligue régionale de Saida rendue en date du 09/01/2020 et statuant comme suit :

« Match perdu par pénalité pour l'équipe du CRB Tircine pour en attribuer le gain au CRB Ain Skhouna qui marque 03 points et un score de 03 buts à 00,

Dix mille dinars amende ».

En la Forme :

Attendu que l'appel est recevable en la forme.

Au fond :

Attendu que lors de la rencontre ayant opposé CRB Tircine au CRB Ain Skhouna en date du 04/01/2020, l'arbitre de la rencontre arrêta la partie en fin de première mi-temps après avoir constaté l'absence de l'ambulance qui est partie en quittant le stade tel qu'il ressort de la feuille de match et du rapport du commissaire au match.

Attendu que l'article 21 des règlements énonce « que le club qui reçoit doit assurer la présence d'une ambulance durant toute la rencontre » d'une part et énonce d'autre part que « si l'absence de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre »

Attendu qu'en se basant sur l'article 21 des règlements pour rendre sa décision, la commission de discipline a fait une bonne qualification des faits et une juste application des règlements.

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr

Qu'il y'a lieu donc de confirmer la décision prononcée en 1ere instance.

Au vu de tout ce qui précède et après délibération la commission fédérale de recours.

Par ces Motifs

Déclare l'appel recevable en la forme

Confirme la décision prononcée en 1^{ère} instance par la commission de discipline de la ligue régionale de football de Saida dans toutes ses dispositions. (Art. 21 règlements).

Le Président de la Commission.

A.Belkherroubi.



The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of an official circular stamp. The stamp is blue and contains the text 'FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL' around the perimeter, with a star at the bottom. In the center of the stamp, it reads 'Commission Fédérale de Recours'.